

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2011**
tenue sous la présidence de M. M. FASSBIND

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
Mme	C.	BISANTI		Conseillère municipale
MM.	F.	BORDA D'AGUA		Conseiller municipal
	O.	DUPONT		" "
	M.	FASSBIND		" "
	P.-Y.	FAVARGER		" "
Mme	M.	GARCIA-BEDETTI		Conseillère municipale
MM.	F.	GROSS		Conseiller municipal
	L.	HEIMENDINGER		" "
Mme	S.	HOCHULI		Conseillère municipale
MM.	J.-P.	LECOUR		Conseiller municipal
	D.	MESSERLI		" "
	F.	PERRIN		" "
	G.	PICTET		" "
	H.	RAPPAZ		" "
Mme	C.	SABA		Conseillère municipale
M.	M.	SAPEY		Conseiller municipal
Mmes	M.	SOBANEK		Conseillère municipale
	M.	SOMMER		" "
M.	F.	SPINELLI		Conseiller municipal
Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE		Conseillère municipale
	C.	TIERCY		" "
M.	T.	ULMANN		Conseiller municipal
Mme	H.	WYSS		Conseillère municipale
M.	J.-M.	KARR		Maire
Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ		Conseillère administrative
M.	J.	LOCHER		Conseiller administratif
M.	R.	GAILLAND		Secrétaire général
M.	P.	RICO		Responsable du service Finances et Comptabilité

Public : 3 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 Budget 2012 - vote :
 - 4.1 - des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs
 - de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement
 - de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir
 - du budget administratif
 - 4.2 Boucllement d'anciens crédits et ouverture d'un crédit complémentaire (CHF 1'086,55)
 - 4.3 Mise en séparatif des collecteurs situés sur le secteur Buclines-Rigaud-Montagne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'700'000.– TTC)
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

M. Fassbind, Président, ouvre la séance à 20 h 30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il n'a pas d'annonce à faire concernant des conseillers-ères excusé-e-s.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011

- Le procès-verbal est adopté sans modification par 21 voix pour et 3 abstentions.

Mme Sommer remarque que normalement le Conseil municipal reçoit des projets de procès-verbaux. Or, celui-ci est établi selon le système en vigueur avant 2010.

M. Gailland comprend que Mme Sommer souhaite revenir à la formule qui veut que le procès-verbal demeure sous forme de projet tant qu'il n'est pas formellement adopté par le Conseil municipal.

Mme Sommer précise que cela résultait d'une décision du Conseil municipal. Si l'on voulait à nouveau changer de procédure, il faudrait passer par un nouveau vote.

Le président observe qu'il n'y a pas de volonté de changer de système. La procédure décidée par motion lors de la dernière législature sera appliquée.

2. Communications du Bureau

Le président donne lecture d'un courrier de Théâtrochamp concernant le spectacle "Ça me saoule !", lequel figure également en annexe au présent procès-verbal.

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Suite à l'immense succès remporté par notre création qui marquait les 30 ans de notre compagnie, plus de 4000 spectateurs enthousiastes sont venus en octobre dernier. Nous avons reçu de nombreuses demandes de la part de différentes institutions afin que « Ça me saoule ! » soit de nouveau présenté.

Nous remercions très chaleureusement votre commune d'avoir accepté de nous permettre d'organiser encore 5 jours de représentation à partir du 17 janvier 2012.

La commune de Chêne-Bouggeries nous accorde son soutien sans faille depuis de très nombreuses années. Le comité et moi-même à titre de reconnaissance souhaitent inviter l'ensemble des membres du Conseil municipal ainsi que leurs conjoints à une soirée.

Mardi 17 janvier à 19h30

Afin de faciliter l'organisation nous saurions gré de bien vouloir nous confirmer votre présence pour cette soirée.

Ce sera un grand plaisir de pouvoir vous accueillir à cette occasion et dans l'attente de la joie de vous lire, recevez, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, mes cordiaux messages.

Anouchka Chenevard-Sommaruga
Fondatrice et directrice Théâtrochamp

3. Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Karr, maire.

Territoire

Une délégation du Conseil administratif, composée de M^{me} Béatrice Grandjean-Kyburz, conseillère administrative et de moi-même, a été reçue, le 20 octobre dernier, par M. Mark Muller, président du Conseil d'État et conseiller d'État en charge du DCTI, concernant le projet de plan directeur cantonal 2030.

La délégation du Conseil administratif a été accueillie par M. Mark Muller, lequel a indiqué qu'il ne s'agissait pas d'ouvrir une discussion en opportunité car tout avait déjà été traité. Le chef du DCTI a également dit qu'il mettait à disposition quelques hauts-fonctionnaires pour répondre aux éventuelles questions. Comme la délégation n'avait pas de question, elle est partie après sept minutes.

La thématique du plan directeur cantonal 2030 a, toutefois, été reprise dans le cadre de la séance de la commission Territoire de ce lundi 7 courant.

Ainsi, les commissaires ont pu prendre connaissance d'une présentation, effectuée à notre demande par M. Leutenegger, représentant du département.

Dans la mesure où le Conseil administratif propose que le Conseil municipal prenne une résolution y relative lors de sa séance ordinaire prévue le 15 décembre 2011; des séances supplémentaires de la commission Territoire devront être mises sur pied dans les meilleurs délais.

Ainsi, et d'entente avec le président de la commission, les 24 novembre et 5 décembre 2011 ont été retenus.

Lors de cette dernière séance de la commission Territoire, le projet de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries ont fait l'objet d'un préavis favorable; ceci nonobstant une série de remarques dont nous a fait part M. Mark Muller dans un courrier daté 11 octobre 2011.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire toujours, une séance du comité de pilotage PSD 03 gare de Chêne-Bourg – plateau de Chêne-Bougeries a eu lieu en nos locaux lundi 7 courant.

À cette occasion, il a été signalé que les autorités communales ne sauraient valider, en l'état, le projet de cahier des charges pour mandat de maîtrise d'œuvre urbaine proposé par l'État de Genève, ceci dans la mesure où les divers projets de déclassement envisagés par les autorités cantonales contreviennent profondément au contenu des projets de plan directeur communal et plan directeur des chemins pour piétons de Chêne-Bougeries.

Ainsi, le Conseil administratif a décidé de s'en tenir strictement à la défense du contenu de ces deux plans communaux, lesquels ont été élaborés sur un mode consensuel, avec participation de représentants de l'Etat et surtout largement accepté par le législatif.

Concernant le projet de réaménagement du village de Chêne-Bougeries, une présentation publique des travaux du MEP aura lieu **le 10 janvier 2012, à 20 h 30**, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, ceci à l'issue de la traditionnelle présentation des Vœux du Conseil administratif.

Soucieux de préserver le large consensus obtenu dans le cadre de ces travaux du MEP, le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé du principe d'un mandat à confier à un conseil/expert externe susceptible d'élaborer plus avant une solution relative au financement global de cet ambitieux projet.

Mobilités-Nature-Environnement

La ville de Chêne-Bougeries a obtenu, le 19 octobre dernier, le prix de la ville de 10'001 à 15'000 habitants la plus fleurie, ainsi que celui intitulé "toutes les catégories" lors de l'édition 2011 du concours parallèle intercommunal.

Un article sera publié dans "*Le Chênois*", ainsi que sur le site Internet communal.

Le Conseil administratif a décidé de donner mandat au bureau Gilbert Henchoz, architectes-paysagistes conseils SA, concernant une étude pour la reconstitution de l'alignement de chênes à l'avenue de l'Ermitage, ceci pour un montant de CHF 3'650.40, TTC, correspondant à la phase d'avant-projet partiel.

M. Karr donne lecture de la pétition « Sauvons nos arbres » adressée à la mairie le 19 octobre et jointe au présent procès-verbal.

Concerne : Pétition « SAUVONS NOS ARBRES 70 - 134 chemin De-la-Montagne »

Monsieur le Secrétaire Général,

En application de la Loi cantonale sur l'exercice du droit de pétition (RSG A 5 10), veuillez trouver ci-joint notre

PÉTITION « SAUVONS NOS ARBRES 70 - 134 chemin De-la-Montagne »

Considérant les menaces pesant sur 38 arbres (dont de nombreux éléments marquants du paysage) du fait notamment des requêtes en autorisation de construire DD 103'970 et DD 103'986, les soussigné-e-s demandent que ne soit pas délivré d'autorisation d'abattage ni d'élagage entre le 70 et 134 du chemin De-la-Montagne à Chêne-Bougeries.)

Comme vous pouvez le constater nous avons récolté **653 signatures**.

Cette pétition est soutenue par les associations : Sauvons Nos Arbres (GE), Seymaz-Rivière (GE Pro Ermitage (Chêne-Bougeries) Groupe Montagne (Chêne-Bougeries) ainsi que par les Verts de Chêne-Bougeries.

En vous remerciant de faire suivre l'information aux personnes compétentes en la matière, veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Groupe Montagne

Les Verts de Chêne-Bougeries

CC : DGNP (Département général de la nature et du paysage) et au ~~Secrétariat~~ du Grand Conseil Madame Maria Anna Hutter.

Le Conseil administratif propose que cette pétition soit renvoyée pour traitement à la commission Mobilités-Nature-Environnement qui se réunira en début décembre et procéderait à cette occasion à l'audition des pétitionnaires.

Feu- PC

Le projet de budget 2012 du Groupement ORPC Seymaz a été examiné lors d'une séance ayant réuni les magistrats en charge du dossier à Meinier, le 18 octobre dernier. Cet examen n'a pas eu d'impact sur le projet de budget communal 2012 que vous êtes appelés à voter ce soir.

Par ailleurs, M. Jean-Luc Jaquet, adjoint au maire de Choulex, a été élu en qualité de nouveau président du groupement régional.

Compagnie des sapeurs pompiers 21 de Chêne-Bouggeries

Sur proposition, datée 29 octobre 2011, de M. Alexandre Duvoisin, commandant de la Compagnie des sapeurs pompiers 21 de Chêne-Bouggeries, le Conseil administratif a accepté :

- la démission, avec effet rétroactif au 31 octobre 2011, de la Caporale Nathalie Jaudouin.

Une séance Feu du Groupement Arve-Lac s'est déroulée le 2 courant à Presinge. À cet égard, je tiens avant tout à vous signaler que les débats ont porté notamment sur l'impact attendu du projet "*Convergence*" sur le montant des participations financières communales aux frais des divers dispositifs cantonaux, ainsi que sur d'éventuelles modifications à apporter au règlement d'application de la loi F 10 03.

Le Président remercie M. Karr et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz revient en premier lieu sur le courrier de Théâtrochamp pour préciser que l'invitation faite pour le 17 janvier vise à présenter le spectacle "Ça me saoule". La semaine supplémentaire de représentations est déjà complète, les élèves des collèges et écoles s'étant annoncés en grand nombre. Il faudrait pouvoir offrir deux ou trois semaines supplémentaires au Théâtrochamp, ce que la commune ne peut pas faire vu l'occupation annoncée de la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Elle informe ensuite

Jeunesse

Plusieurs représentants des scouts ont été reçus par une délégation du Conseil administratif, le 18 octobre dernier.

À l'occasion de cette rencontre, il a été demandé que ces derniers fournissent un organigramme, une liste complète des membres des troupes installées à Chêne-Bouggeries, ainsi que leurs comptes et budget.

Il leur a également été demandé de préciser par écrit leurs besoins en matière de locaux. Ces diverses informations sont attendues d'ici la fin du mois.

Les membres de la commission Jeunesse ont visité, lors de leur séance du 2 courant, la garderie du « Petit Manège ». Cette visite a été suivie d'une présentation d'un projet remanié de rénovation/transformation des locaux.

Ainsi, une nouvelle esquisse d'avant-projet a été établie à la lumière des observations récoltées auprès des commissaires, lesquels s'étaient réunis en présence des membres de la commission Bâtiments-Infrastructures.

Prévention & sécurité

Suite au travail du GP Gradelle, notre Conseil administratif a souhaité développer une antenne médiation à Chêne-Bougeries, sous la forme d'un partenariat avec une association active dans le domaine.

Cette antenne est d'ailleurs inscrite au budget 2012.

Deux partenaires étaient envisagés :

- Messieurs Grivel et Scheuerer, médiateurs qui, dans le cadre du GP Gradelle, ont imparti des cours de sensibilisation à la médiation à nos concierges, à notre police municipale, aux TSHM, ainsi qu'aux concierges des gérances privées de la Gradelle et aux habitants intéressés.
- L'AsMéd-GE qui a, depuis plus de 10 ans, des locaux à Chêne-Bougeries, mis à disposition par la Commune, dans le cadre de sa permanence InterMéd-Chêne.

La commission Sécurité, notamment en raison du fait que le fonctionnement de l'AsMéd se base sur le bénévolat, a souhaité que nous développions, dans le cadre d'une première année d'essai, ce partenariat avec cette association, tout en ne renonçant pas, en cas de besoin, à donner des mandats ponctuels à Messieurs Scheuerer et Grivel.

Par la mise à disposition de locaux, dans un lieu adapté à nos habitants, en termes de proximité et visibilité, par la promotion de la prestation et le soutien à la supervision des médiatrices et médiateurs, notre Commune entend favoriser le recours à la médiation comme outil de prévention et communication non-violente, tout en réitérant l'attachement de nos autorités locales au principe de l'engagement associatif.

En conséquence, le service Prévention & sécurité a été chargé de proposer un projet de Convention entre l'AsMéd et notre Conseil administratif, portant notamment sur la mise à disposition des locaux pour la création de l'antenne médiation, ainsi que la possibilité, pour nos autorités, de solliciter l'AsMéd, sur plus grande échelle, pour des projets de médiation de quartier.

Il est prévu une séance d'information publique, organisée conjointement par la Mairie et l'AsMéd durant le 1er trimestre 2012, séance à laquelle les habitantes et habitants de Chêne-Bougeries seront convié-e-s.

En ce qui concerne les interventions de nos APM durant le mois d'octobre, 478 amendes d'ordre ont dû être prononcées, 5 ordonnances pénales pour mendicité ont été émises, en application de la Loi pénale genevoise, ainsi que deux ordonnances pénales, en application du règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique.

Culture

Samedi 5 novembre, a eu lieu la 5^{ème} édition de « Tendances », journée proposant des ateliers divers (cette année, le public a pu se familiariser avec l'œnologie, l'art

pictural, la technique de patine d'objets en bois et, plus particulièrement pour les enfants, la décoration de petites gourmandises appelée "Whoopie Pie".

Près de 50 personnes y ont participé. À noter que les inscriptions ont plutôt eu lieu le jour même, à la salle communale, et que les ateliers d'œnologie et de décoration de "Whoopie Pie" ont eu beaucoup de succès.

Par ailleurs, le soir était consacré à l'humour avec le spectacle de Kev Adams. Ce dernier a joué à guichet fermé, devant un public de jeunes conquis d'avance.

Mardi 8 novembre, nous avons inauguré "**Zoofolie**", l'exposition d'automne qui restera à l'Espace Nouveau Vallon, jusqu'au dimanche 27 novembre.

Elle présente diverses sculptures de Jean Fontaine, dont trois sont exposées à l'extérieur, face à la salle communale. Elles représentent des créatures hybrides, réalisées à partir de moulages et réunissant le monde humain, animal ou mécanique.

Des animations accompagneront l'exposition, des visites de classes ont été proposées aux écoles de Chêne-Bougeries (en priorité), puis à celles des autres communes chênoises. Des ateliers d'improvisation théâtrale et de poterie sont proposés aux enfants les mercredis et samedis après-midi. Les aînés sont également invités à participer à un atelier de poterie, au foyer du Vallon, les vendredis après-midi.

Par ailleurs, la conteuse Tania Bock dira des contes fantastiques, le week-end des 12 et 13 novembre et des visites nocturnes à la lampe de poche sont prévues les mardis 15 et 22 novembre, à 20h00. Je vous les recommande !

Enfin, nous avons adapté l'exposition à un public de non-voyants ou de mal-voyants. En collaboration avec la bibliothèque Braille de Genève, le titre des œuvres a été traduit en braille et apposé sur le socle des œuvres et une information particulière a été adressée à de nombreuses personnes souffrant de cet handicap.

N'hésitez pas à venir découvrir cette exposition, à participer aux animations et à en parler autour de vous.

Du mardi 8 au jeudi 10 novembre, nous avons accueilli à la salle communale Philippe Lüscher, dans son spectacle « **Le cœur volé** » avec des poèmes et textes du poète Arthur Rimbaud. Trois séances en soirée ont eu lieu, dont la dernière ce soir. « **Le cœur volé** » est soutenu par la mise à disposition gratuite de la salle.

Les prochaines manifestations culturelles et de loisirs

Samedi 3 et dimanche 4 décembre, de 10h à 18h, aura lieu le **Marché de Noël du Vieux-Bourg**, organisé conjointement avec la commune de Chêne-Bourg. Il se tiendra place des Trois-Martyrs, où une zone conviviale avec une petite restauration sera aménagée. La rue du Vieux-Chêne et la rue du Gothard verront s'installer les artisans. La place du Gothard sera aménagée en zone conviviale. Un manège pour enfants y

sera également installé. Le père Noël passera dans le marché pour distribuer quelques friandises aux enfants et un orchestre de jazz assurera une animation musicale.

Mardi 6 décembre : nous fêterons **Saint-Nicolas**.

En effet, pendant deux années nous avons intégré cette fête dans le marché de Noël, pour des raisons notamment de proximité de dates. Cependant, la configuration des lieux et la foule dans le marché ne permettaient pas de faire une jolie fête comme nous en avions la tradition. Donc, Saint Nicolas revient cette année à Chêne-Bougeries et sera fêté comme il le mérite.

Rendez-vous à 17 h 45 devant la salle communale pour le départ du cortège aux flambeaux, précédé des tambours des Aiglons. Puis nous nous rassemblerons sur la place derrière la mairie pour appeler Saint Nicolas. Ce dernier s'installera sur le podium pour accueillir individuellement les enfants et leur offrir un cornet de friandises. Une collation suivra.

Vous êtes les bienvenu-e-s pour participer au cortège, à l'appel des enfants et, comme la tradition le veut, servir la collation aux familles.

Nous faisons circuler une liste afin que vous puissiez vous inscrire. Nous vous en remercions d'ores et déjà.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher informe

Personnel

Je vous signale, concernant l'ouverture d'un poste à 60 % auprès de notre arrondissement d'Etat civil Chêne-Bougeries-Voivrons, que 378 candidatures ont été reçues dans les délais impartis.

14 d'entre elles ont été retenues pour un premier entretien.

Bâtiments et infrastructures

Lors de la prochaine séance de la commission éponyme, les commissaires seront saisis de 3 projets nécessitant le vote de crédits d'investissements, à savoir :

- le remplacement de la chaufferie située dans l'immeuble sis 2, chemin De-La-Montagne
- la participation financière communale au projet de mise en séparatif du secteur Boisserette-Chevillarde, projet dont la ville de Genève et le Maître de l'ouvrage
- un projet d'assainissement du bâtiment de la mairie et de son pourtour immédiat.

Sports

Lors de la prochaine séance de la commission Sports, les commissaires seront saisis de 2 projets nécessitant le vote de crédits d'investissement, à savoir :

- le renouvellement du gazon synthétique du terrain de football du CSSM (CHF 711'000.– soit CHF 237'000.– par commune);
- le renouvellement de l'éclairage du terrain principal du stade du CSSM (CHF 330'000.– soit CHF 110'000.– par commune).

Ces crédits ont, d'ores et déjà, fait l'objet d'un préavis favorable par les membres du Conseil Intercommunal lors de leur séance du 20 octobre dernier.

Le président précise, concernant la pétition annoncée par M. Karr, maire, que les articles 39, 40 et 41 du règlement du Conseil municipal stipulent que "toute pétition adressée au Conseil municipal doit être signée par le pétitionnaire et qu'il appartient au Conseil municipal de décider de son traitement". Il propose donc de reprendre ce point dans les divers de l'ordre du jour.

4. Propositions du Conseil administratif

Le président cède la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet rappelle que le projet de budget a été passé en revue une première fois le 27 septembre, lors de la séance des Commissions Réunies et qu'une séance "portes ouvertes" a eu lieu, le 8 octobre. Les conseillers municipaux ont donc eu la possibilité de poser des questions concernant ce projet de budget. La commission des Finances, qui s'est réunie, le 11 octobre, a préavisé favorablement le projet de budget 2012, ceci à l'unanimité des membres présents.

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher ajoute que le Conseil municipal est amené à se prononcer sur le budget administratif pour l'année 2012, lequel a été présenté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 septembre. Les conseillers municipaux ont pu obtenir toutes les informations qui leur auraient manqué lors de la séance des Commissions Réunies du 27 septembre ainsi que lors de la matinée portes ouvertes du 8 octobre. La commission Finances a donné son préavis à l'attention du Conseil municipal, lors de sa séance du 11 octobre. M. Locher souhaite remercier l'ensemble des collaborateurs-trices de la commune qui ont participé à l'élaboration de ce projet durant l'été. Il tient particulièrement à remercier le secrétaire général, M. Gailland, pour l'aide précieuse qu'il lui a apportée dans cet exercice. Ce budget, rigoureux, doit permettre à Chêne-Bougeries de pouvoir financer son fonctionnement et ses investissements. La gestion rigoureuse des dépenses, de la part des services communaux, associée à un contrôle rigoureux des comptes en cours d'exercice, doit permettre de traverser la tempête économique qui ébranle actuellement le monde. Il paraphrase la déclaration du

conseiller d'État M. David Hiler, lors de sa présentation du budget cantonal en disant que "le Conseil administratif peut conduire le bateau mais qu'il n'est ni la force du vent, ni la hauteur des vagues."

Le président propose d'avoir, tout d'abord, une discussion globale concernant le budget en tant que tel puis concernant chacun des quatre points soumis au vote. Il ouvre la discussion relative au budget 2012.

M. Dupont donne lecture d'une déclaration commune des Verts de Chêne-Bougeries, du groupe Socialiste, des Vert's libéraux et du MCG.

En préalable au vote du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Chêne-Bougeries par son Conseil municipal ce 10 novembre 2011, le groupe Socialiste, le Mouvement Citoyen Genevois, les Vert's libéraux et les Verts de Chêne-Bougeries entendent conjointement alerter le Conseil municipal et les communiers sur les **risques importants** et les **enjeux majeurs** inhérents au vote de ce budget.

À cet effet, la déclaration commune suivante a été établie :

- A) Nous constatons, dans une énumération d'inquiétudes constructives loin d'être exhaustive :
 - 1. Un déficit structurel entre les recettes et dépenses courantes du budget de fonctionnement 2012 de près de CHF 1.8 mio !, ce qui représente **plus de 6% des recettes courantes**.
 - 2. **Une rupture marquée, très étonnante, avec le principe de prudence** ayant prévalu jusqu'à présent lors de la préparation des budgets communaux. Rappelons à cet égard le message délivré en 2010 par Monsieur Francis Walpen, inscrit dans les premières pages du Rapport d'activité 2009 de notre Commune : « *Depuis ces six dernières années, la Commune a présenté un résultat excédentaire, mais uniquement parce que les recettes fiscales ont été supérieures à celles planifiées. Il nous faut donc toujours rester vigilants lorsque nous établissons nos budgets... Comme je le répète souvent, nous devons gérer la commune comme on gère un ménage. On ne peut pas dépenser plus qu'il n'y a dans le porte-monnaie* ».
 - 3. Un équilibre général du budget 2012 qui n'est rétabli que par une dissolution de réserves et provisions à hauteur de 1.976.283,- CHF (voir rubrique 90 00 441.10). Si sa justification et son calcul ne sont pas en cause, son caractère **non récurrent et son montant exceptionnellement élevé** invitent à réfléchir sur les risques pesant sur l'avenir.
 - 4. Une **hausse préoccupante de 7% des charges de personnel**, qui représentent près du tiers du budget communal. Sous cette rubrique, les charges de la Caisse de prévoyance CAP progressent d'ailleurs de plus de 14%, alors que la caisse connaît des difficultés financières et que le dernier taux de couverture communiqué à la Commune remonte à plus de 11 mois.
 - 5. L'existence d'une série de conflits du travail au sein de l'administration communale qui semblent s'être soldés par des accords de départ sonnants et trébuchants conduisent à penser que des économies importantes sont à rechercher par une meilleure conduite des ressources humaines.

6. L'insuffisance flagrante des propositions de réductions de charges qui ont été présentées au Conseil municipal tout au long du processus d'élaboration du budget.
7. Un engagement de transparence annoncé en début de législature, non vérifié dans les faits.

B) Nous estimons, d'autre part :

1. qu'en raison des déséquilibres économiques et financiers actuels (dont l'actualité quotidienne nous indique hélas que l'ampleur, la durée et les conséquences sont peut-être encore largement sous-estimés), le niveau des recettes fiscales prévues dans le projet de budget 2012 ne peut pas être considéré comme acquis, et que les prévisions de recettes pour les années 2013 à 2015 doivent elles aussi être anticipées avec la plus grande prudence;
2. que les charges qui seront imposées à la commune en liaison, d'une part avec la construction de CEVA (collecteurs, Voie Verte), de l'axe Frontenex et d'autre part, l'augmentation de 30% de la population déjà irréversiblement engagée jusqu'à l'horizon 2016, n'ont pas fait l'objet d'une analyse critique d'impact suffisamment détaillée;
3. que les infrastructures induites par des projets immobiliers très, voire trop importants, notamment des bourrages de parcelle déguisés servant des intérêts privés sous prétexte de la pénurie de logements, représentent des risques supplémentaires, pour ne citer que leur seul volet financier. Par exemple, le projet Challendin, que nous jugeons excessif dans sa mouture actuellement en votation, voilà plus d'un million et demi de francs d'équipements à charge communale qui n'apparaissent nulle part;
4. que, globalement, les investissements à consentir ne sont pas exposés clairement ni décrits dans un document synthétique pluriannuel, malgré une demande, au moins, émanant du Conseil municipal ;
5. qu'une augmentation du centime additionnel ne serait pas une bonne solution, mais au contraire, une *ultima ratio* à laquelle nous ne nous rallions pas;
6. que le retour à l'équilibre budgétaire ne nécessite pas non plus simplement d'effectuer des coupes hâties et ponctuelles dans les dépenses du budget 2012, mais bien plus de réaliser un travail en profondeur sur plusieurs mois, dans un esprit de collaboration efficace au sein du Conseil administratif, du Conseil municipal, de l'administration municipale, entre tous et également avec l'aide de divers partenaires. Pourquoi ne pas élaborer un « budget base zéro » et revoir ensemble le catalogue des priorités et prestations communal de bas en haut ?;
7. qu'il faut doter la ville de Chêne-Bougeries de moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs essentiels et de mettre sans plus tarder en place un système de contrôle interne efficace garantissant la permanence des moyens et évitant les dérapages.

C) Au bénéfice de ce qui précède, nous demandons aujourd'hui au Conseil administratif les actions immédiates suivantes :

1. Préparer, pour présentation au Conseil municipal au plus tard pour le 30 juin 2012, un « projet de budget base zéro », élaboré en préparation à l'exercice budgétaire 2013. Ce plan :
 - a. détaillera tous les efforts que le Conseil Administratif a décidé d'entreprendre afin d'améliorer la productivité de l'administration communale, combattre les gaspillages et d'assurer le retour à l'équilibre du budget de fonctionnement courant;
 - b. s'appuiera sur une analyse critique approfondie des comptes 2011;
 - c. partagera raisonnablement les efforts entre les dicastères.
2. Associer, autant que possible toutes les commissions du Conseil municipal à la préparation de ce plan.
3. Détailler les mesures concrétisant la mise en place d'un système de contrôle interne au sein de l'administration communale, sur le modèle de ce que propose l'Association des communes genevoises et adapté aux besoins de l'administration communale de Chêne-Bougeries en traitant, en priorité, les mesures permettant un meilleur contrôle des dépenses.
Concernant le projet de budget 2012, dont nous avons présenté en détail et unanimement les limites et insuffisances, après avoir également insisté sur les actions demandées à court terme, il faudra interpréter le vote négatif d'un certain nombre d'entre nous comme la préoccupation responsable d'élu-e-s et un encouragement à faire mieux, sachant que chacun, dans nos groupes, votera en conscience et sans consigne.

OD

M. Ulmann estime que plusieurs choses dites par M. Dupont semblent frappées au coin du bon sens. Cependant, il ne comprend pas très bien pourquoi cela est exprimé sous forme d'une déclaration commune et non en séance de la commission des Finances, laquelle aurait pu commencer à travailler, ceci d'autant plus qu'il ne s'agit pas là de points faisant l'objet d'une dispute. Il est donc surpris que cela arrive ainsi au moment où le Conseil municipal discute du budget en séance plénière.

Mme Sommer abonde dans le sens de M. Ulmann. Ces questions avaient été abordées en séance des Commissions Réunies. Tout avait été sur la table. Elle est donc extrêmement étonnée qu'une telle déclaration arrive maintenant.

Mme Sobanek rappelle qu'elle n'avait pas pu être présente le 8 octobre pour des raisons familiales. Lors de la séance de la commission des Finances, elle avait sept minutes de retard et la discussion concernant le budget était déjà close. Elle avait indiqué, lors de cette séance de commission, quelle était sa position. Comme il est extrêmement difficile de bien comprendre tous les enjeux lorsqu'on est un nouveau membre du Conseil municipal, elle peut comprendre que pour certains conseillers-conseillères; il soit nécessaire de rediscuter de ce projet de budget pour pouvoir se forger une opinion. De plus, il existe, au niveau psychologique, des opposants et des composants. Bon nombre de personnes présentes sont plutôt de type composant et

n'ont pas le tempérament de "locomotive" que certains possèdent. Des questions ont été posées, mais comme les réponses n'étaient pas toujours satisfaisantes, les conseillers-conseillères en question ont cogité après être rentré-e-s chez eux-elles. C'est dans ce cadre-là que cette déclaration commune a été établie. Loin de ses auteurs, l'idée de vouloir fomenter des conjurations secrètes.

Mme Garcia est également étonnée de cette déclaration de M. Dupont. Elle remarque que M. Karr n'était pas présent lors de l'élaboration du budget où des questions pouvaient être posées. Donc M. Karr n'a pu répondre à aucune question. Par ailleurs, concernant d'éventuels problèmes liés aux employé-e-s, elle rappelle qu'une administration ne fonctionne pas comme une entreprise privée. Quand des fonctionnaires "fonctionnent" mal, on ne peut pas simplement leur dire de partir. Elle trouve que la déclaration n'était pas très correcte sur ce point. Ayant vu comment les choses fonctionnent à la Mairie, elle ne pense pas que les employé-e-s soient mal traité-e-s. Finalement, la situation économique n'est certes pas rose mais un certain nombre de coupes sont a priori possibles. Ces dernières permettront certainement d'arriver à un budget équilibré.

M. Pictet estime que la déclaration de M. Dupont est un coup de semonce qui est en fait assez bienvenu. Des moments très difficiles s'annoncent et il y a lieu de prendre cette situation très au sérieux. Il est toutefois étonné de la méthode, mais il rejoint totalement M. Dupont quant au "non" à une hausse d'impôts. Les budgets antérieurs montrent que le dérapage a eu lieu en 2010 et en 2011, années où l'on a observé une augmentation sensible des charges. Il y a également des changements fondamentaux concernant la répartition des tâches entre la Confédération, le Canton et les Communes. En conséquence, les communes sont de plus en plus sollicitées, ce qui nécessite une attention très importante vu que la part incompressible des charges va aller en augmentant. Il retient de la déclaration qu'il y a lieu de mettre sur pied des méthodes de travail différentes, de bien cerner ce qui est incompressible et de réduire ce qui est compressible. Il soutiendra le budget 2012 et estime qu'une dissolution de réserve ne constitue pas un drame international, même si cela ne doit pas devenir une habitude.

La parole n'étant plus demandée, le président, passe au premier des quatre votes annoncés et donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

Budget 2012 :

4.1 vote des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs

INDEMNITES ET FRAIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS

Vu le projet de budget pour l'année 2012,

Vu le rapport de la commission Finances du 11 octobre 2011,

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide pour 2012 :

1) par 21 voix pour et 3 abstentions,

de fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 258'385.–.

Mme Hochuli annonce qu'elle votera contre l'attribution de jetons de présence au Conseil municipal car elle estime que c'est un service civique qu'elle rend à la société et qu'elle souhaite faire dans le cadre du bénévolat. Néanmoins, elle est tout à fait d'accord pour une indemnité forfaitaire concernant des frais effectifs. Elle est consciente qu'avec un tel vote, elle ne se fera pas que des amis, étant donné que les partis politiques se financent en partie avec les jetons de présence.

2) par 21 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre,

de fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 54'000.–.

3) par 21 voix pour et 3 abstentions,

de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2012 suivantes :

02.300 Indemnités aux conseillers administratifs

01.300 Indemnités aux conseillers municipaux

4.2 vote de la taxe professionnelle : taux de dégrèvement

Le président passe la parole à M. Locher concernant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle.

M. Locher n'a pas de commentaire particulier à faire.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek souligne que cette taxe professionnelle, même si elle est vieillotte, est actuellement encaissée dans presque toutes les communes genevoises. Elle ne voit pas pourquoi il faudrait renoncer à l'encaisser alors qu'une période d'incertitude s'annonce. Le groupe Socialiste s'oppose au dégrèvement de la taxe professionnelle.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – TAUX DE DÉGRÈVEMENT

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, **par 17 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions**,

DÉCIDE de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 100%.

4.3 vote de la taxe professionnelle : montant minimum à percevoir

Le président passe au point suivant, à savoir le montant minimum à percevoir pour la taxe professionnelle. Il cède la parole à M. Locher.

M. Locher précise que la loi stipule un montant minimum à percevoir, lequel est défini dans le projet de délibération.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE – MONTANT MINIMUM À PERCEVOIR

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, **par 20 voix pour et 4 voix contre**,

DÉCIDE de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à CHF 30.–.

4.4 vote du budget administratif

Le président passe au quatrième volet, à savoir le vote du budget administratif en tant que tel. Il cède la parole à M. Locher.

M. Locher n'a pas de remarque particulière à formuler.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2012

Vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 31'536'177.– aux charges et de CHF 31'693'681.– aux revenus, l'excédent de revenus (ou de charges) présumé s'élevant à CHF 157'504.–,

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 4'708'887.–, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'475'083.–, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine financier inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 76'300.– et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant CHF 157'504.–,

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 34 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 31'740'000.– aux dépenses et de CHF 0.– aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 31'740'000.–,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 4'708'887.–, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 27'031'113.–,

Vu le préavis favorable délivré par la commission Finances lors de sa séance du 11 octobre 2011,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif
Le Conseil municipal

DÉCIDE

- 1) **Par 9 voix pour et 15 voix contre,**
d'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 31'536'177 aux charges et de CHF 31'693'681.– aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 157'504.–.
- 2) **Par 21 voix pour et 3 abstentions,**
de fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 34 centimes.
- 3) **Par 23 voix pour et 1 abstention,**
d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2012 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Locher indique que le Conseil administratif prend acte du refus exprimé concernant le budget proposé et souligne qu'il existe un délai légal pour transmettre un budget voté auprès des instances cantonales. Le Conseil municipal sera informé de la suite de la procédure. Il remercie les membres du Conseil municipal qui ont accordé leur confiance au Conseil administratif ainsi que les services communaux qui ont élaboré ce budget. Il souhaite formuler quelques remarques suite à la déclaration de la majorité des membres du Conseil municipal. Premièrement, concernant la réforme du processus budgétaire, il a l'intention de proposer à ses collègues du Conseil administratif, l'année prochaine, de modifier la procédure d'élaboration du budget. Une fois modifié, ce processus – pour autant qu'il soit ratifié par le Conseil administratif – sera mis en place en collaboration avec la commission des Finances. Concernant la transparence, les séances qui ont été tenues dans le but de faire participer les membres du Conseil municipal à l'élaboration du budget se sont déroulées sans aucune censure. Toutes les questions posées ont été traitées de manière transparente. Il pense que M. Dupont, de par sa formation d'expert comptable, est peut-être le mieux à même de demander des renseignements pointus. Il regrette que ce dernier n'ait apparemment pas obtenu toutes les précisions souhaitées et assure qu'il ne s'agissait pas là d'une volonté délibérée du Conseil administratif. En ce qui concerne l'augmentation des charges de personnel, il rappelle que cette dernière est issue des engagements pris lors de la précédente législature, à savoir la mise sur pied d'un service Prévention-Sécurité au complet ainsi que la création d'un Bureau d'information de la Petite Enfance. Ces charges auraient pu ne pas être inscrites au budget 2012, mais cela serait allé à l'encontre de tout le travail effectué lors de la dernière législature. Le Conseil administratif reviendra devant le Conseil municipal le plus rapidement possible afin d'essayer de formuler des propositions différentes.

Mme Sobanek précise que ce n'était pas un vote de défiance envers le Conseil administratif, mais qu'il s'agissait surtout d'un coup de semonce afin qu'il y ait plus de rigueur et de transparence. Même si des questions ont pu être posées, les réponses données n'ont pas satisfait tout le monde.

M. Locher remercie Mme Sobanek mais se permet de remarquer qu'elle est arrivée en retard à la commission Finances, qu'elle n'était pas présente lors de la matinée "portes ouvertes" du 8 octobre et qu'elle n'a apparemment pas eu la possibilité de venir à la Mairie, durant tout l'été, bien qu'elle y ait été attendue.

M. Ulmann estime que les personnes qui trouvaient que le budget présenté posait problème auraient pu le dire au préalable, ceci à de nombreuses occasions. Le Conseil administratif a maintenant une tâche presque impossible à réaliser pour présenter un nouveau budget, vu qu'il ne sait pas pourquoi les membres du Conseil municipal ayant soutenu la déclaration commune sont contre. Il aurait fallu analyser les problèmes en commission puis proposer des solutions.

M. Karr prend note des remarques qui ont été faites concernant son absence lors des Commissions Réunies. Il sera à disposition pour répondre aux questions lors de l'élaboration de ce budget revu et corrigé.

Mme Grandjean-Kyburz se pose de sérieuses questions suite au refus du budget tel que présenté. Elle pense qu'il ne sera matériellement pas possible de présenter un nouveau budget dans le cadre légal car ce dernier devra passer en Commissions Réunies, etc. Elle se demande donc ce qui va se passer concernant, entre autres, certaines procédures d'engagements à bout touchant. Dans le domaine de la Jeunesse et des Affaires sociales, le Conseil administratif a d'ores et déjà pris des décisions relatives à l'engagement d'une responsable dont le contrat pourrait débuter en janvier 2012. Vu le refus du budget, c'est donc toute la politique de la Petite Enfance qui est désormais remise en question. De plus, comme la commune a déjà pris un engagement auprès de la Fédération genevoise de coopération pour un an, toute l'aide au développement est également remise en question par ce vote. Elle a l'impression d'être confrontée à un blocage total et elle envisage très mal la suite des travaux.

Mme Garcia déplore le peu de personnes présentes à la matinée "portes ouvertes" du 8 octobre et signale que M. Dupont était arrivé en retard. Lors de cette matinée, chacun a pu demander et consulter ce qu'il voulait. Tout le monde avait l'air content du déroulement du processus d'examen budgétaire, tout comme à la commission Finances où il n'y a pas eu beaucoup de questions. En séance des Commissions Réunies, il n'y a pas eu beaucoup de questions non plus, mais bon nombre d'absents. Elle insiste sur le fait que M. Karr n'était là ni en séance des Commissions Réunies, ni le samedi matin 8 octobre. Elle n'avait jamais vu un conseiller administratif être absent pendant les discussions budgétaires au cours des cinq dernières années où elle a siégé au Conseil municipal. Elle estime que des coupes peuvent être faites et qu'il est tout à fait possible de trouver CHF 2 millions. Elle ne comprend pas pourquoi les opposants n'ont pas dit clairement lors de la matinée "portes ouvertes" ou en séance des Commissions Réunies que le budget ne leur convenait pas. Elle trouve cela très bizarre.

M. Messerli est particulièrement gêné par la tentative d'individualiser les critiques en fonction des absences ou de la personne qui a exprimé l'avis de l'ensemble des

opposants à ce budget. Il relève qu'il existe dans cette déclaration des propositions et des demandes d'engagements, qui sont apparemment peu entendues. Il ne s'agit pas forcément de reprendre le budget à zéro, mais de prendre un certain nombre d'engagements qui pourraient sans doute changer les choses.

M. Dupont répond à M. Ulmann en disant que lors de la première discussion sur le budget beaucoup de points avaient déjà été évoqués, notamment celui de la provision de CHF 2 millions qui permet d'équilibrer le budget. Il suggère que chacun lise la déclaration à tête reposée pour examiner, non pas les reproches à formuler, mais les constats, les craintes et les demandes qui sont exposés. Il invite à plus de sérénité par rapport à cette déclaration commune.

M. Karr donne, au nom du Conseil administratif, lecture de l'article 74 de la loi sur l'administration des communes : "¹ Le budget de fonctionnement doit être approuvé par le conseil municipal le 15 novembre au plus tard. Il est transmis au département. ² Il est approuvé par décision du Département avant le 31 décembre. ³ Le budget de fonctionnement de la Ville de Genève doit être approuvé par le conseil municipal le 31 décembre au plus tard. Il est approuvé par arrêté du Conseil d'État le 20 février au plus tard. ⁴ Si le budget de fonctionnement ne peut être approuvé par le département avant le 31 décembre, le conseil municipal doit voter un ou plusieurs douzièmes provisionnels." Il semblerait que le dernier cas soit désormais le scénario vraisemblable.

4.2 Bouclement d'anciens crédits et ouverture d'un crédit complémentaire (CHF 1'086,55)

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet signale que lors de sa dernière séance, la commission Finances a préavisé favorablement l'ouverture de ce crédit complémentaire de CHF 1'086,55.–.

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher explique qu'il s'agit d'entériner un dépassement budgétaire puisque chaque poste inscrit au budget peut éventuellement ne pas être dépensé dans sa totalité mais ne peut pas dépasser la somme inscrite. Or, deux postes présentent un léger dépassement, que le Conseil municipal est formellement amené à avaliser même si les montants sont minimes.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

BOUCLEMENT D'ANCIENS CRÉDITS ET OUVERTURE D'UN CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE (CHF 882,20 + CHF 204,35)

Vu la délibération du 10 juin 2010 ouvrant un crédit de CHF 84'000.– pour les travaux de remplacement du système de chauffage de l'école du chemin De-La-Montagne et le montant de la dépense s'élevant à CHF 84'482,20, laissant apparaître un dépassement de CHF 882,20 –

Vu la délibération du 15 avril 2010 ouvrant un crédit de CHF 35'350.– pour le remplacement de trois systèmes d'aérothermes au stade des Trois-Chêne, et le montant de la dépense s'élevant à CHF 35'554,35, laissant apparaître un dépassement de CHF 204,35 –

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 –

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, par la commission Finances lors de sa séance du 11 octobre 2011 –

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal,

DÉCIDE

Par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'entériner les dépassements constatés de CHF 882,20 pour les travaux de remplacement du système de chauffage de l'école du chemin De-La-Montagne et de CHF 204,35 pour les travaux de remplacement de 3 systèmes d'aérothermes au stade des Trois-Chêne;
2. D'ouvrir le crédit complémentaire de CHF 1'086,55 (soit le total de tous les dépassements);
3. D'amortir le crédit complémentaire, selon les modalités fixées pour les crédits initiaux, au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

4.3 Mise en séparatif des collecteurs situés sur le secteur Buclines-Rigaud-Montagne : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 1'700'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet signale que la commission Finances a préavisé favorablement l'octroi de ce crédit.

Le président passe la parole à M. Locher.

M. Locher explique que le projet d'investissement proposé fait suite à l'utilisation projetée des parcelles inscrites dans le périmètre du PLQ J.-J. Rigaud, tout ceci en

tenant compte de la configuration du bassin versant situé sur le territoire de la commune voisine de Vandoeuvres. Le projet répond aux normes légales et aux conditions fixées par la DGEau. Ce dernier a été étudié dans son aspect technique lors de la précédente législature.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**MISE EN SÉPARATIF COLLECTEURS BUCLINES-RIGAUD-MONTAGNE : VOTE
DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 1'700'000.– TTC)**

Vu les articles 30, al. 1 lettres e) et m) et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 3 mai 2011 –

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 11 octobre 2011 –

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 24 voix pour, soit à l'unanimité,**

DÉCIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 1'700'000.– TTC, pour couvrir les travaux de mise en séparatif des collecteurs situés dans le périmètre Buclines-Rigaud-Montagne;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense prévue de CHF 1'700'000.– TTC au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 71.0093.501.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif" de 2012 à 2041.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Heimendinger souligne que la consultation sur le plan directeur cantonal est un enjeu majeur pour le canton, les communes et la région. Des questions ont pu être posées et des réponses plutôt encourageantes ont été reçues. Il semble que les frontières commencent à s'atténuer, ce qui est une bonne chose. Il remercie les membres de la commission Territoire de même que les collaborateurs de la Mairie qui

ont travaillé sur ces questions. Le calendrier est extrêmement serré et il reste un travail considérable à accomplir. Une prise de position est attendue à deux niveaux. La première délibération portera sur le concept du plan directeur et la deuxième sur les aspects opérationnels. La commune aura à s'exprimer clairement sur sa vision en matière d'aménagement communal et des alentours. La réponse qu'il serait bien avisé de fournir est évidemment de dire "oui" à de l'habitat, mais pas n'importe comment. Chêne-Bougeries se positionnera en partenaire responsable en faisant des propositions pour le bien commun. L'enjeu est important et c'est maintenant qu'il faut se mettre à réfléchir pour pouvoir apporter une réponse le 15 décembre.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Pétition "Sauvons nos arbres"

Le président donne lecture des articles 39, 40 et 41 du règlement : "Droit de pétition" Toute pétition adressée au Conseil municipal doit être signée par le ou les pétitionnaires. Le Conseil municipal peut décider a) le renvoi en commission habilitée à traiter un sujet analogue ou proche de celui de la pétition b) le renvoi au Conseil administratif, en l'invitant à répondre aux pétitionnaires c) l'ajournement. Dans tous les cas, le Conseil municipal informe le ou les pétitionnaires de sa décision. La commission saisie de la pétition peut a) transformer la pétition en projet de délibération ou en proposition b) proposer le renvoi au Conseil administratif avec des recommandations c) conclure à l'ajournement ou au classement. Le Conseil municipal statue après avoir pris connaissance et discuté du rapport de la commission. » Il rappelle que la proposition du Conseil administratif visait à renvoyer la pétition à la commission Mobilités-Nature-Environnement. Il ouvre la discussion à ce sujet.

Mme Garcia trouve qu'il serait effectivement opportun de renvoyer la pétition à la commission Mobilités-Nature-Environnement.

- **Le renvoi de la pétition en commission Mobilités-Nature-Environnement est accepté à l'unanimité.**

6.2 Séances de commissions

Mme Hochuli a été très surprise de voir que des séances de la commission Finances et de la commission Mobilités-Nature-Environnement ont récemment été annulées faute de sujets à préaviser pour la prochaine séance du Conseil municipal. Cela peut laisser croire qu'il n'existe pas de sujets importants à traiter dans ces deux commissions, ce qui la laisse perplexe compte tenu des défis que la commune doit relever et des enjeux importants en cours. Le maintien de ces séances aurait permis de débattre sans contrainte d'ordre du jour des projets présents et futurs et de voir dans quelle direction la commune peut aller.

Le président répond au nom du Bureau que le but du calendrier des commissions est de bloquer les soirées à l'avance pour toute l'année, quitte à annuler les séances s'il n'y

a pas d'objets à traiter. L'annulation de séances fait donc partie intégrante de ce processus. Il appartient du reste aux membres des commissions de proposer les sujets à traiter.

Mme Garcia ajoute que rien n'empêche un commissaire de demander au-à la présidente de maintenir une séance afin de discuter d'un point particulier.

M. Karr répond qu'en ce qui concerne la commission Mobilités-Nature-Environnement, il a été impossible de préparer un dossier dans les délais prévus par le règlement en raison d'une vacance dans l'administration communale, laquelle sera au demeurant comblée à partir du 15 novembre. Il endosse la responsabilité de n'avoir pas proposé de sujets au président. Ce dernier est ensuite libre de convoquer la séance en l'absence de sujets proposés et de préavis à donner. Comme une pétition vient d'être renvoyée en commission, une séance sera convoquée prochainement.

M. Pictet répond à Mme Hochuli que s'il avait eu connaissance de la fronde qui se préparait il aurait maintenu la séance de commission prévue à la mi-novembre. Mais compte tenu du silence qui régnait lors de la dernière séance, il a jugé qu'il n'y avait pas lieu de convoquer une autre séance. Il est assez surpris et satisfait de voir qu'il y a plus orthodoxes que les Libéraux en matière budgétaire.

6.3 CEVA

M. Perrin rappelle qu'il était intervenu concernant le projet CEVA lors de la dernière séance du Conseil municipal. Il a apprécié le fait que les coûts (canalisations, etc.) aient été inclus dans le budget. Il souhaiterait, toutefois, pouvoir disposer rapidement des plans et des détails quant à la mise en œuvre de ce projet.

M. Karr répond que le Conseil administratif n'a pas encore de plans. Les personnes qui sont venues exposer le projet sont reparties avec les plans bien qu'il leur ait expressément demandé de pouvoir les garder. Une séance d'information sur le CEVA est prévue le 13 décembre à 20 h 30 à la salle communale. Il s'agira de prendre contact avec la population et le Conseil municipal pour faire une présentation d'ensemble du projet. Il souligne qu'il est prévu d'abattre 779 arbres entre la gare des Eaux-Vives et le Foron. Le chantier commencera le 28 novembre. Il invite donc les membres du Conseil municipal à profiter de cette voie verte avant qu'il ne soit trop tard. En effet, cette voie aménagée en 1888 va malheureusement disparaître et une autre sera aménagée, dans sept ans, au terme du chantier. La demande de M. Perrin sera relayée aux représentants du projet CEVA lors de la prochaine séance. Ces derniers seront invités à faire une présentation en commission Mobilités-Nature-Environnement pour expliquer quels sont les aménagements prévus.

M. Perrin précise qu'il s'est permis cette remarque en raison des concours et des adjudications, ces plans se promènent dans tout le Canton chez les professionnels. Ces derniers ont, par ailleurs, été présentés à plusieurs opposants au projet. Mais il semblerait que la Mairie de Chêne-Bougeries n'ait rien le droit d'obtenir. Il s'agit là

d'un gros défaut qui devrait être corrigé dans les meilleurs délais car cela semble un peu "limite" sur le plan légal.

M. Karr rappelle que les Maîtres de l'ouvrage sont les CFF et le canton de Genève, non la commune. Ce sont eux qui détiennent les cartes, alors que la commune ne détient que le carnet de chèques pour les aménagements de surfaces, lesquels sont encore lointains. Il relayera le message de M. Perrin lors de la prochaine séance avec les représentants du projet CEVA.

M. Locher indique, concernant les infrastructures, que la commune sera directement impliquée dans la réalisation d'un nouveau collecteur qui longera le CEVA. Ce projet est en cours et se heurte à des problématiques de procédure et de financement. Ce chantier est actuellement à l'étude et pourra prendre forme une fois que ces problématiques auront été résolues. Il s'agit de créer un collecteur qui prendra en charge tout le bassin du plateau de la Gradelle pour aller se jeter, d'une part, dans le collecteur primaire cantonal situé sous la Seymaz et, d'autre part, de créer un bassin de rétention dans la *cullée du pont* de Mirany. C'est un énorme chantier dont le financement demeure à déterminer et dont les conséquences seront importantes au niveau des amortissements à inscrire, le moment venu, dans les futurs budgets de fonctionnement communaux.

6.4 Divers

Mme Sobanek a remarqué, en consultant le calendrier des séances en ligne, qu'une séance est prévue le 6 décembre c'est-à-dire le jour de la Saint-Nicolas.

Mme Grandjean-Kyburz répond que cette séance a déjà été annulée.

Le président conclut en appelant les conseiller municipaux à la raison afin de se sortir avec intelligence de l'impasse budgétaire qui affecte désormais le bon fonctionnement de la commune.

Le Président lève la séance à 22 h 10.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. SPINELLI

Le Président
du Conseil municipal
M. FASSBIND

Annexes : - Courrier de Théâtrochamp
- Pétition "Sauvons nos arbres"